Le 3 novembre 2026

Le BAC presse le nouveau gouvernement de privilégier trois grandes priorités dans la lutte contre les changements climatiques

Le nouveau gouvernement du Québec a l'occasion de faire de la résilience climatique une priorité dès le début de son mandat. Afin de mieux protéger les collectivités, le Bureau d'assurance du Canada (BAC) propose trois axes d'action : bonifier le soutien financier aux propriétaires, renforcer l'appui aux municipalités et encadrer davantage l'aménagement du territoire.

Les pluies de juin dernier illustrent l'urgence d'agir. Plus de 150 millimètres de pluie se sont abattus sur Montréal et les municipalités avoisinantes, causant 442 millions de dollars en dommages assurés. Derrière cette facture : des sous-sols inondés, des biens à remplacer, des logements détruits et des familles contraintes de se reloger en quelques heures.

Au Québec, les pertes assurées attribuables aux inondations et aux dégâts d'eau ont augmenté de 300 % au cours des vingt dernières années par rapport aux deux décennies précédentes. Cette évolution impose de revoir les façons de construire, d'aménager les quartiers et de protéger les collectivités.

Un nouveau mandat pour passer à l'action

Ce nouveau mandat offre au gouvernement l'occasion de mieux préparer le Québec aux événements météorologiques extrêmes de demain. La résilience doit demeurer au cœur des décisions, afin de réduire durablement les impacts des catastrophes naturelles sur les ménages, les entreprises et les finances publiques. Pour ce faire, agir sur les trois fronts suivants est essentiel.

1. Bonifier le soutien financier aux propriétaires.

Accroître l'aide destinée aux propriétaires afin de favoriser l'adoption de mesures d'adaptation et de mitigation des risques, notamment l'installation de clapets antiretour, l'amélioration du drainage des terrains et la mise en place de dispositifs de protection contre les inondations. Les programmes existants – tels Rénoclimat et RénoPlex - constituent un pas dans la bonne direction, mais doivent être substantiellement élargis pour répondre à la demande et réellement réduire le risque.

2. Renforcer l'appui aux municipalités

La modernisation des réseaux d'égouts et de gestion des eaux pluviales doit s'accélérer afin d'aider les municipalités à faire face à la fréquence et à l'intensité croissante des épisodes de pluies diluviennes. Un soutien accru est nécessaire pour soutenir leurs efforts de planification, d'entretien et d'adaptation des infrastructures publiques.

3. Aménager le territoire en fonction des risques

Il faut resserrer les règles d'aménagement du territoire et freiner le développement dans les secteurs les plus à risque. À cet égard, la diffusion de la nouvelle cartographie des zones inondables pour l'ensemble de la province, maintes fois retardée, s'impose. Dans les zones inondables déjà bâties, des infrastructures de protection contre les inondations, naturelles ou fabriquées, sont requises.

Une industrie prête à faire sa part

Partout sur la planète, les catastrophes naturelles se multiplient et les conséquences s'aggravent. Nous avons devant nous une fenêtre d'action : un nouveau gouvernement, un savoir-faire indéniable, et des priorités à établir. Nous invitons le Conseil des ministres à engager le dialogue avec nous. Nous avons l'expertise et la volonté de contribuer à des solutions durables.

Laurent Fafard, vice-président, Québec,

Bureau d'assurance du Canada